



4^e édition

Journée pathologies maternelles et grossesse

26 avril 2024



Programme et objectifs

8 h 15 Mot de bienvenue

Modération : Dr Wo

8 h 30 Évaluation préconception

Dr Vincent Williams
Dre Véronica Moramarco

1. Évaluer le risque en pré-conception d'une femme ayant une pathologie médicale chronique en considérant son état de santé et ses comorbidités pouvant avoir un impact sur sa grossesse.
2. Énoncer les risques maternels et obstétricaux associés à une grossesse chez cette population.
3. Expliquer la prise en charge durant la grossesse d'une patiente avec une maladie chronique.

9 h 30 Insuffisance rénale chronique (IRC) et la grossesse

Dre Tal Kopel

1. Énoncer l'évolution de la fonction rénale chez la femme avec IRC.
2. Discuter des risques associés et des complications obstétricales chez la personne enceinte avec IRC.
3. Discuter de la prise en charge chez cette population.

10 h Pause

Modération : Dre Véronica Moramarco

10 h 30 Prise en charge d'une femme enceinte avec néoplasie du sein

Dre Claude-Émilie Jacob
Dr Rami Younan

1. Reconnaître l'épidémiologie des néoplasies les plus fréquentes en grossesse.
2. Discuter des principes généraux quant à l'investigation et aux traitements des néoplasies pendant la grossesse.
3. Évaluer les impacts fœtaux de la néoplasie et de son traitement pouvant nécessiter un suivi en grossesse et en postpartum.
4. Décrire une approche multidisciplinaire de la prise en charge de la femme enceinte avec néoplasie.

11 h 30 Nouveautés en diabète durant la grossesse

Dre Ariane Godbout

1. Discuter de l'utilisation de monitoring en continu dans le diabète et le diabète gestationnel et en préconception.
2. Revoir les cibles glycémiqes visées en préconception à l'aide du monitoring en continue.
3. Définir de la place des nouveaux médicaments contre le diabète en préconception et durant allaitement.

12 h Dîner

Modération : Dre Michèle Mahone

13 h PTI en grossesse

Dre Nazila Bettache
Dre Marie-Danielle Dionne
Dre Anne Lavoie

1. Discuter du diagnostic différentiel de la thrombopénie en grossesse.
2. Établir les investigations lors de la suspicion d'un Purpura thrombocytopenique immun (PTI) en grossesse.
3. Décrire la prise en charge d'une patiente avec PTI du point de vue médical, obstétrical et anesthésique.

14 h Considérations anesthésiques pour patiente avec maladie neurologique

Dre Catherine Bergeron

1. Discuter des indications de consulter un anesthésiste obstétrical chez une femme avec une maladie neurologique.
2. Énoncer les avantages des différentes options anesthésiques en fonction de différentes conditions neurologiques.

14 h 30 Pause

Modération : Dre Véronica Moramarco

14 h 45 Prise en charge des masses hépatiques durant la grossesse

Dre Michèle Mahone
Dre Marylène Plasse

1. Énoncer le diagnostic différentiel des masses hépatiques chez la femme en âge de procréer.
2. Identifier les lésions hépatiques à risque de croissance ou de complication pendant la grossesse.
3. Établir une prise en charge sécuritaire pour la grossesse et en péripartum.

15 h 30 Santé maternelle des réfugiées et demandeuses d'asile

Dre Pascal Peschard
Myriam Roy

1. Énoncer et adresser les facteurs de vulnérabilité chez la femme enceinte nouvellement réfugiée.
2. Décrire une approche multidisciplinaire de la prise en charge chez cette population.
3. Identifier les ressources disponibles au CHUM et dans la région métropolitaine.

16 h 15 Mot de clôture



Comité scientifique

Dre Véronica Moramarco
Dre Michèle Mahone
Dr Pascal Peschard

Comité organisateur

Dre Véronica Moramarco
Mme Samia Bala

Présentateurs

Dre Catherine Bergeron
Anesthésiologiste

Dre Nazila Bettache
Interniste, médecine obstétricale

Dre Marie-Danielle Dionne
Spécialiste en médecine maternelle et fœtale

Dre Ariane Godbout
Endocrinologue

Dre Claude-Émilie Jacob
Spécialiste en médecine maternelle et fœtale

Dre Tal Kopel
Néphrologue

Dre Anne Lavoie
Anesthésiologiste

Dre Michèle Mahone
Interniste, médecine obstétricale

Dre Véronica Moramarco
Spécialiste en médecine maternelle et fœtale

Dre Pascal Peschard
Omnipraticien

Dre Marylène Plasse
Chirurgienne générale, hépatobiliaire
et pancréatique

Myriam Roy
Travailleuse sociale

Dr Vincent Williams
Interniste, médecine obstétricale

Dr Rami Younan
Chirurgien oncologue

Informations pratiques

Cette activité s'adresse aux médecins spécialistes ou omnipraticiens (en pratique ou en formation), sages-femmes et autres professionnels œuvrant dans le domaine de la périnatalité.

Une attestation sera remise aux participants.

Lieu

Amphithéâtre du CRCHUM
Pavillons R, 5^e étage
900, rue Saint-Denis
Montréal, QC H2X 0A9

Accréditation

La Direction du développement professionnel continu de la Faculté de médecine de l'Université de Montréal est pleinement agréée par l'Association des facultés de médecine du Canada (AFMC) et par le Collège des médecins du Québec (CMQ). Déclaration de formation continue au Collège des médecins du Québec : Les médecins qui participent à cette activité peuvent déclarer **6 heures de développement professionnel reconnu dans la catégorie A**, sous l'onglet « Activité reconnue par un organisme québécois agréé en formation continue ». Ce programme d'apprentissage en groupe répond aux critères de certification du Collège des médecins de famille du Canada et a reçu la certification

Inscription

Date limite inscription : 19 avril 2024

Frais d'inscription

Résidents Université de Montréal : gratuit
Résidents hors Université de Montréal : 50 \$
Sages-femmes, infirmières : 80 \$
Médecins spécialistes ou généralistes : 150 \$
Aucun remboursement



de la Direction du DPC de la Faculté de médecine de l'Université de Montréal et donne droit jusqu'à **6 heure(s) Mainpro+**. La présente activité est une activité d'apprentissage collectif agréée (section 1), au sens que lui donne le programme de Maintien du certificat du Collège royal des médecins et chirurgiens du Canada; elle a été approuvée par la Direction du DPC de la Faculté de médecine de l'Université de Montréal pour un maximum de **6 heures**. Pour tout autre professionnel participant, ce programme donne une attestation de participation pour un maximum de 6 heures.

Les participants doivent réclamer à leur ordre professionnel respectif un nombre d'heures conforme à leur participation.